

Dossiers

Boîte de...éception (7)

Brouillons
Envoyés
Pourriels
Corbeille

Objet **Opposition au projet AOP numéro 2**De **Katell 29**À valdedrouette.enquetepublique@porteseureliennesidf.fr

Date Lun 18:32

Chers responsables de l'enquête publique de l'OAP Numéro 2, chers maires,

Je soussignée, Nathalie MAROLLE, résidente au 3 rue de l'Avenir à Epernon, souhaite exprimer par la présente ma ferme opposition au projet soumis dans le cadre de l'OAP n°2 pour les raisons suivantes :

1. Impact sur l'environnement : Le projet proposé entraînerait une destruction significative de l'environnement naturel, y compris la coupe d'arbres et la disparition d'espaces verts essentiels pour la préservation de la biodiversité locale. Cette altération de l'écosystème pourrait avoir des conséquences néfastes à long terme sur notre environnement.

2. Problèmes de densité et de surpopulation : La densité de construction prévue dans le projet est excessive par rapport aux normes urbaines en vigueur dans notre région. Cette surdensité pourrait entraîner une surpopulation dans le quartier, engendrant des problèmes de circulation, de stationnement et de qualité de vie pour les résidents locaux.

3. Dégradation du cadre de vie : La mise en œuvre du projet risquerait de dégrader le caractère esthétique et le charme architectural de notre quartier. Les nouvelles constructions pourraient ne pas s'intégrer harmonieusement dans le paysage existant, compromettant ainsi le cadre de vie des habitants.

4. Risque d'inondation et de détérioration des fondations : Un aspect crucial non pris en compte est le risque accru d'inondation pour notre propriété et les constructions environnantes. L'élévation des maisons voisines par rapport à la nôtre peut entraîner une redirection des eaux de pluie vers notre terrain, augmentant ainsi le risque d'inondation. De plus, la multiplication des constructions et de la circulation peut fragiliser les fondations au fil du temps, compromettant la stabilité de nos habitations.

5. Impact direct sur notre propriété et sa valeur : Le projet prévoit la construction de nouvelles habitations qui entoureraient notre propriété, modifiant ainsi radicalement notre environnement immédiat. Cette proximité avec un nombre accru de résidences aurait un impact négatif sur notre intimité et notre cadre de vie. De plus, le projet risque de déprécier significativement la valeur de notre bien, rendant notre maison moins attrayante sur le marché immobilier et affectant négativement sa valeur de revente.

6. Risque de surdensification : L'ajout de nouvelles habitations dans notre quartier entraînerait une surdensification de la zone, compromettant l'attrait résidentiel et